

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 juin 2023**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le neuf juin deux Mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	12	
- votants :	12	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Présents :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne,
05 juin 2023		<b>Absents excusés :</b> BONNEFOND Vincent, FORISSIER Johan
<b>Affichée le :</b>		<b>Secrétaire de séance élu :</b> DUTEL Peggy
05 juin 2023		

<b>N° 2023D302</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE</b>
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 26/05/2014 décidant la création d'une Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat de 9 ans à intervenir entre La Poste et la commune, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale a été signée en date du 15 septembre 2014.

Cette convention arrivant à son terme, la Poste propose de la prolonger d'un an. La Poste nous informe également qu'un nouveau modèle de convention sera proposé en 2024 afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention à intervenir entre La Poste et la commune, relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale pour une durée d'un an.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Secrétaire de Séance  
Peggy DUTEL



ROZIER EN DONZY, le 16/06/2023  
Signé : le Maire, Didier BERNE

